

Affaire suivie par : Hélène PARIS  
Tél : 04 95 51 79 32  
helene.paris@developpement-durable.gouv.fr

Ajaccio, le 15 mars 2023

**Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Corse**  
**Le financement du logement locatif social (LLS) – Fonds National des Aides à la Pierre - BOP 135**  
**Présentation du bilan de la programmation de logements locatifs sociaux 2022**  
**Pour information du CRHH**

*Annexe : Tableau du bilan 2022*

Quinze opérations ont été financées en 2022 pour un total de 452 logements (dont 181 PLAI, 223 PLUS, 38 PLS). La part de logements ordinaires est de 92 %, celle de logements structures est de 8 %.

La dotation finale est de 3 406 300€ avec un montant moyen de subvention (MMS) constaté par logement PLAI de 17 416€ (+ 7,6 % par rapport au montant fixé par le conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre - CA du FNAP).

Le taux de réalisation de l'objectif régional fixé par le CA du FNAP est de 86,8% (objectif initial de 521 logements basé sur les perspectives régionales de programmation à l'automne 2021). La Corse est en quatrième place sur la liste des treize régions métropolitaines concernant l'atteinte de l'objectif.

Au regard des priorités nationales et locales, 67 % des opérations prévues sont localisées en communes déficitaires SRU. La part de PLAI logements ordinaires est de 33 % et la part de logements T1/T2 éligibles au bonus régional est de 31 %. La part de logements ordinaires PLAI-PLUS éligibles au bonus national Acquisition Amélioration mis en place en 2022 est de 6 %. Dans le cadre du plan Le logement d'abord, deux opérations ont été financées à Ajaccio : une pension de famille de 30 PLAI éligible à la subvention complémentaire PLAI adaptés portée par Adoma et quatre Lits Halte Soins Santé en PLAI par Croix rouge habitat. Aucune opération n'a été recensée au titre de l'habitat groupé pour bénéficier du bonus régional instauré en 2022.

La répartition entre départements est équilibrée (55 % en Corse du Sud et 45 % en Haute-Corse). La moyenne de programmation de 531 logements sur les trois dernières années est à mettre au regard du besoin de création annuel de nouveaux logements évalué à 580.

**Graphique illustrant la progression de la programmation des logements locatifs sociaux (2000 à 2022) :**

